



Fiche outil



DYNAMIQUE COLLECTIVE

FICHE OUTIL

COMMENT FINANCER LA
FONCTION DE
COORDINATION EN
ÉQUIPE DE SOINS
PRIMAIRES ?

fécop

fédération de l'exercice
coordonné pluriprofessionnel
en soins primaires

COMMENT FINANCER LA FONCTION DE COORDINATION EN ÉQUIPE DE SOINS PRIMAIRES ?

Via le Fonds d'Intervention Régional (FIR)

Il s'agit d'une subvention allouée par l'Agence Régionale de Santé aux équipes qui ont validé une lettre d'intention et qui sont constituées en association loi 1901.

Exemple : les équipes de soins primaires ESP, ou les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles disposant d'une association et d'une lettre d'intention validée.

L'attache de votre fédération régionale est fortement recommandée pour vous accompagner : dans le recrutement du coordinateur, la construction d'un budget prévisionnel pour l'utilisation des subventions FIR...

Via l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)

Le cahier des charges ACI prévoit une rémunération de la fonction de coordination. Attention toutefois : souvent cet indicateur à lui seul ne permet pas de couvrir l'ensemble du coût financier du poste de coordination.

C'est à l'appréciation de chaque équipe de dédier un budget complémentaire grâce à d'autres indicateurs du cahier des charges pour couvrir la dépense.

Fécop peut accompagner à la construction d'un budget prévisionnel pour l'utilisation des subventions ACI et la répartition sur le poste de coordination.

Autre financement

En fonction des territoires, il peut exister des aides mises en place par des collectivités territoriales.

Ces subventions sont attribuées au cas par cas, elles ne seront donc pas développées ici.